

SOMMET DE JOHANNESBURG 2002



PROFIL DU TOGO



NATIONS UNIES

INTRODUCTION – RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants :

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

NOTE À L'INTENTION DES LECTEURS

La série des aperçus de programmes de pays de 2002 présente des informations sur la mise en oeuvre d'Action 21 par pays et par chapitre (à l'exception des chapitres 1 et 23, qui constituent des préambules). Depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la Commission du développement durable a expressément examiné des questions qui ne faisaient pas l'objet de chapitres distincts dans Action 21. Ces questions, le commerce, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme durable, sont donc traitées dans des sections distinctes dans les aperçus de programmes de pays. Les renseignements visant plusieurs chapitres d'Action 21 étroitement liés, par exemple les chapitres 20 à 22, qui traitent de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, des déchets solides et des déchets radioactifs, respectivement, ou les chapitres 24 à 32, qui portent sur le renforcement du rôle des principaux groupes, figurent sous le même intitulé. Enfin, les informations se rapportant aux chapitres 16 et 34, qui traitent le premier de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, le second du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités, ont été regroupées sous le même intitulé, étant donné qu'elles sont relativement peu abondantes.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 2: COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES.....	1
CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES – COMMERCE	2
CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	4
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION.....	8
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – ENERGIE	9
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - TRANSPORT.....	10
CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE.....	11
CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE.....	13
CHAPITRE 7: PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS.....	15
CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT.....	17
CHAPITRE 9: PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.....	18
CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES.....	19
CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT.....	20
CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE.....	21
CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES.....	22
CHAPITRE 14: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE.....	23
CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	25
CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, DES BIOTECHNIQUES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES.....	26
CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DES TOUTES LES MERS - Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES - ET DES ZONES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLES ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES.....	27
CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D'APPROCHES INTEGREEES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU.....	28

CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX.....	29
CHAPITRES 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES, DES DECHETS RADIOACTIFS.....	30
CHAPITRES 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES.....	31
CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS.....	32
CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	33
CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION.....	34
CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES.....	35
CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX.....	36
CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX.....	37
CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS.....	38
CHAPITRE: INDUSTRIE.....	39
CHAPITRE: TOURISME DURABLE.....	40

LISTE DES SIGLES COURAMMENT UTILISÉS

ACS	Association des États des Caraï bes
ADRD	Agriculture et développement rural durables
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
APEC	Association de coopération économique Asie -Pacifique
CARICOM	Communauté des Caraï bes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDD	Commission du développement durable des Nations Unies
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEEI	Comptabilité écologique et économique intégrée
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraï bes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COI	Commission océanographique intergouvernementale

COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DFID	Ministère du développement international (Royaume-Uni)
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCRAI	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLOBE	Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFCS	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
ISO	Organisation internationale de normalisation
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUFI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SMO	Système mondial d'observation
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la protection de la nature et de ses ressources
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNU	Université des Nations Unies
VAM	Veille atmosphérique mondiale
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VMM	Veille météorologique mondiale
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

CHAPITRE 2: COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES - COMMERCE

Prise de décisions: Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'environnement; La faiblesse du cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'environnement a été l'un des obstacles majeurs à la promotion d'une gestion rationnelle de l'environnement. Le renforcement de ce cadre est donc l'un des principaux défis à relever par le Togo pour une gestion efficiente de l'environnement et des ressources naturelles.

Sur le plan juridique: Le gouvernement améliorera le cadre législatif et réglementaire de la gestion de l'environnement à travers un processus participatif. Il mettra en œuvre les stratégies suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre des textes d'application du code de l'environnement relatifs aux évaluations environnementales, à la prévention de la dissémination des produits chimiques et à la dégradation des sols, à la gestion des déchets et aux installations classées ;
- l'élaboration d'une nouvelle législation sur les forêts et la faune visant la promotion de la participation des populations et leur responsabilisation dans la gestion des ressources naturelles ;
- l'intégration des dispositions des conventions et traités internationaux auxquels le pays est Partie dans l'ordre juridique interne ;
- la révision, l'actualisation et l'harmonisation des législations pour une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales ;
- la coordination et la rationalisation de la gestion des différentes conventions auxquelles le Togo est Partie et le suivi de l'application de la législation de l'environnement.

Sur le plan institutionnel: Le Gouvernement poursuivra le renforcement du cadre institutionnel pour une gestion globale et concertée de l'environnement, en évitant les chevauchements, en facilitant la collaboration et la coopération entre les structures par :

- la clarification des mandats et la réorganisation des institutions chargées de la gestion de l'Environnement sur la base des principes de participation, de responsabilisation, de décentralisation, de déconcentration, de coordination aux niveaux central, régional et local ;
- la clarification du rôle de l'Etat et la responsabilisation des structures sectorielles, du secteur privé, des ONG et associations, et des collectivités locales dans la gestion de l'environnement ;
- la définition claire des attributions et compétences des autorités centrales, régionales et locales dans le domaine de la gestion de l'environnement ;
- l'amélioration de la collaboration entre la société civile et les pouvoirs publics sur les questions relatives à l'environnement avec entre autres, la relance des activités du Comité National de l'Environnement ;
- la mise en place d'une structure technique permanente chargée de la planification et de la coordination intersectorielle et inter-institutionnelle, de la mobilisation des ressources financières et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement ;
- la dotation des services compétents de moyens et outils d'application de la législation de l'environnement ;
- l'amélioration des capacités d'intervention des institutions publiques, centrales, régionales et locales, des services public et privé, des ONG et autres actions de développement.

Sur le plan de la Valorisation et du Renforcement des compétences: le Gouvernement procédera à un inventaire systématique pour mieux connaître le potentiel des compétences nationales en matière de gestion de l'environnement. En vue de valoriser et de renforcer les compétences disponibles, l'accent sera mis sur :

- l'utilisation de l'expertise nationale dans les différents projets et programmes en matière de gestion de l'environnement ;
- la promotion du partenariat entre les compétences nationales et étrangères afin de susciter le transfert de savoir faire et de technologie avec les experts des pays de la sous-région ;
- l'appui à la participation des nationaux aux séminaires, ateliers, formation et autres rencontres au plan international et sous-régional ;

- l'organisation de séminaires, ateliers et conférences à l'intention des différents groupes cibles impliqués dans la gestion de l'environnement.

Programmes et Projets: Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: intensifier l'information, l'éducation, la communication, la formation et le recherche en matière d'environnement :

Le système éducatif et la formation professionnelle comportent encore des insuffisances pour assurer la préparation des apprenants et des citoyens à mieux faire face à leurs responsabilités dans un contexte de développement durable. Le Gouvernement mettra en œuvre des mesures spécifiques pour mieux développer l'information, l'éducation, la communication et la formation dans tous les domaines de l'environnement.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Des actions concrètes seront développées dans le cadre des politiques sectorielles de l'information et de la communication, de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Il s'agit notamment de favoriser :

- l'harmonisation et la rationalisation, à chaque niveau et degré, des contenus des programmes d'enseignements relatifs à l'environnement et au développement durable dans les différents systèmes nationaux d'éducation et de formation ;
 - l'intégration des enseignements sur l'environnement dans les programmes de tous degrés et niveaux des systèmes d'éducation et de formation professionnelle spécialisée par le biais des disciplines d'accueil pertinentes ;
 - le renforcement des capacités humaines en matière de gestion de l'environnement ;
 - la promotion et le soutien aux programmes d'information, d'éducation et de communication en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles destinés à toutes les couches de la société ;
 - l'identification et la promotion de formation spécialisées en gestion de l'environnement ;
 - la formation de communicateurs professionnels en matière de l'environnement ;
- la promotion de la recherche appliquée en environnement.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Prise de décisions: La situation des pauvres se traduit par des difficultés d'accès et par une sous consommation générale des services sociaux (santé, éducation), ce qui contribue à accentuer leur marginalisation.

La détérioration du niveau de vie des populations a conduit le gouvernement à entreprendre dès 1994, une réflexion sur la nécessité d'avoir une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté susceptible d'inverser la tendance de baisse du niveau de vie des couches les plus larges de la population. Ce processus de réflexion a permis l'élaboration :

- d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
- d'un programme national de lutte contre la pauvreté.

Cette dynamique, malgré la crise socio-politique, a poussé certains bailleurs de fonds à s'impliquer pour initier certains projets et initiatives. Ainsi, en prolongement d'élaboration du Programme Nationale de Lutte contre la Pauvreté (PNLP), la Banque Mondiale et le Gouvernement ont entrepris, en 1996, une initiative d'élargissement de la réflexion au niveau régional. Cette initiative a débouché sur un autre document d'évaluation de la pauvreté «Togo : sortir de la crise, sortir de la pauvreté».

L'ampleur et l'étendue de la pauvreté au Togo ont nécessité un programme de lutte contre la pauvreté ciblé et décentralisé ayant des effets perceptibles par les populations. Ce programme devrait être reçu comme un levier de croissance de manière à amorcer un processus de développement humain optimal et soutenu.

Ce programme vise à :

- créer les meilleures conditions de reprise de la croissance par des investissements prioritaires dans le monde rural et dans l'économie urbaine ;
- maîtriser les instruments budgétaires et financiers afin d'accélérer la croissance économique grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et une plus grande flexibilité des conditions d'accès aux moyens de production surtout pour le crédit et le foncier ;
- améliorer la couverture des services de base comme l'école, la santé, l'eau et l'hygiène tout en donnant la priorité à la lutte contre le Sida ;
- accroître le rôle des organisations de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement.

Les axes du PNLP autour desquels se greffe une diversité d'initiatives se résument à trois programmes :

- création d'emplois et distribution de revenus au profit des populations pauvres
- amélioration de l'offre de services sociaux
- mesures d'accompagnement pour stabiliser la lutte contre la pauvreté.

Programmes et Projets: Grâce aux concours financiers de ses partenaires au développement, le Togo a entrepris plusieurs programmes et projets de lutte contre la pauvreté.

La Banque Mondiale: Le plus important projet, financé par la Banque Mondiale, visant l'atténuation de la pauvreté est celui du Fonds Social (projet pilote en cours). L'objectif de ce projet, pour une durée de trois (3) ans est de tester un système d'agences décentralisées et autonomes pour financer des micro-projets identifiés par les communautés de base. Ces micro-projets seront mis en œuvre grâce à un réseau d'intermédiaires agréés (ONG ou services techniques). Ce projet comprend trois composantes :

- petites infrastructures socio-économiques au niveau des communautés de base ;
- renforcement des capacités des communautés de base ;
- appui aux micro-projets productifs.

La phase pilote du projet couvrira deux régions : Région Maritime et Région des Savanes. L'exécution est confiée à deux agences régionales indépendantes, Agence d'Appui aux Initiatives de Base (AGAIB). Une unité de coordination est mise en place à Lomé. Chaque agence régionale a une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration de sept (7) membres (trois représentants des services techniques régionaux et quatre représentants de la société civile). Le financement global est de 6 millions \$ répartis entre l'appui institutionnel (21,7 %), la composante infrastructures (40 %), le renforcement des capacités (20 %) et l'appui aux projets productifs (18,3%).

L'Union Européenne: Programme pluriannuel de micro-réalisations: Ce programme a démarré ses premières activités en Février 1999 pour une durée de trois ans. Le montant total du financement du programme est de 6,6 milliards de F CFA couvrant théoriquement 600 micro-projets. Le tiers du financement est affecté aux coûts de fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre ; le reste est destiné aux projets communautaires. Le programme s'articule autour de trois composantes :

- Infrastructures socio-collectives de base : éducation, santé, hydraulique villageoise, infrastructures de transport, infrastructures commerciales et d'accueil. La contrepartie financière demandée aux populations est de 25 % ;
- Activités Génératrices de Revenus : projets de productions animales et piscicoles, production agricole, artisanat, petites unités de transformation et de conservation. Pour ces projets la contribution du FED est de 60 % ;
- Micro-finance : la gestion du crédit sera confiée à des institutions spécialisées.

La mise en œuvre de ce programme est assurée par une Cellule Nationale de Coordination et 5 Cellules Techniques Régionales. L'approbation des projets soumis est du ressort des Comités de Gestion Régionaux qui examinent deux fois par an les dossiers instruits par les Cellules Techniques Régionales.

Cette approche combine trois fonctions à la fois, le financement des subventions, la maîtrise d'ouvrage délégué et l'octroi du crédit.

Appui aux ONG: L'activité principale réside dans une étude en profondeur sur l'évaluation des capacités des ONG du Togo en 1999. L'objectif de cette étude est le renforcement des capacités techniques des ONG afin d'augmenter l'efficacité et l'impact de leur contribution au développement du pays. Il s'agit de cerner les faiblesses du tissu associatif et d'examiner les moyens à mettre en œuvre. Cette étude devrait déboucher sur des propositions d'actions qui permettraient d'apporter des réponses aux problèmes institutionnels et techniques des ONG.

La Coopération Française: L'instrument le plus privilégié au Togo par la Coopération Française est le Fonds Social de Développement (FSD) qui a succédé dès 1997 au Fonds Spécial de Développement mis en place en 1995 pour atténuer les effets négatifs de la dévaluation du F CFA. Le FSD se présente comme un instrument de développement de proximité en mettant à la disposition des promoteurs de projets (communautés villageoises et ONG) des ressources financières. Initialement il était réservé aux petits projets urbains pour les travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Depuis 1998, ce fonds est ouvert aux populations rurales. Le FSD comprend deux guichets : Guichet Etat, 1/3 des ressources et Guichet Société civile, les 2/3.

Les projets sont examinés par un Comité consultatif qui comprend la Mission de Coopération Française, le gouvernement, les ONG et certains bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne et le PNUD). Ce comité examine en moyenne 15 dossiers par an. La contrepartie financière des porteurs de projets est fixée à 30 %. L'exécution des projets est généralement confiée à des ONG.

Le Système des Nations Unies: Appui au Programme National de Lutte contre la Pauvreté (TOG/96/001):

Le projet « Appui au PNLN » a démarré ses activités en décembre 1996. D'une durée de 5 ans le montant de financement du projet est de 2,640 millions \$. L'appui du PNUD visait essentiellement les domaines suivants :

- les activités créatrices d'emploi: petit élevage, activités socio-économiques dans les Savanes, infrastructures sociales et développement des capacités des communautés. Le montant alloué à ce volet est de 1,5 million \$;
- la mise en place d'un dispositif de gestion et de suivi du PNLN pour un montant de 0,470 million \$;
- le renforcement des capacités de la programmation dans le processus de lutte contre la pauvreté : enquêtes sur la pauvreté, études d'impacts, etc. Le montant affecté à ce volet est de 0,290 million \$.

Les résultats atteints par ce projet sont encourageants. Les activités de l'Unité de Gestion du PNLN ont surtout visé des réhabilitations et des équipements des infrastructures sociales et sanitaires dans cinq régions.

Il convient de rappeler que ces micro-projets identifiés sont élaborés avec les populations des cantons, préfectures et régions dans le cadre des Programmes Régionaux d'Investissements Publics (PRIP).

Projet d'infrastructures sociales de la Région des Savanes (FENU/PNUD): Ce projet d'une durée de quatre ans couvre les préfectures de Kpendjal et de l'Oti dans la région des Savanes. Le financement de ce projet est de 4,5 millions de \$ dont 3,2 millions \$ d'investissement sur fonds de FENU. L'assistance technique de 842.000 \$ est assurée par le PNUD. Le projet comprend trois composantes :

- Renforcement de la capacité des organisations bénéficiaires à travers des activités d'animation et de renforcement des capacités de gestion de divers comités et associations qui assureront la gestion des forages, des écoles et des centres de santé réalisés. Ces activités devront être assurées par des ONG ;
- Réalisations des infrastructures : elles comprennent des forages, des écoles et des centres de santé ;
- Renforcement de la capacité de planification et de suivi des services administratifs régionaux : ce sont les appuis qui seront apportés à la Direction Régionale du Plan et aux Directions techniques en matière de suivi des activités, des outils de planification régionale et de gestion du processus des travaux.

Le projet a démarré ses premières activités au début de l'an 2000.

Programme de Réhabilitation des Infrastructures Communautaires Urbaines (PRICUR): Ce projet, pour un montant total de 1,58 millions \$ s'inscrit dans le cadre des actions de lutte contre la pauvreté en milieu urbain. Dans sa phase-test de deux ans, le projet devra contribuer, dans les villes de Lomé et Tsévié, à :

- créer des emplois et améliorer les conditions de vie et de travail par la réhabilitation des infrastructures communautaires ;
- renforcer les capacités techniques et financières des autorités municipales, du secteur privé et de la société civile pour la gestion autonome des infrastructures réalisées.

Le projet a démarré ses activités en juillet 1999 et a pris fin en décembre 2001.

Micro-Start (PNUD/FENU): Le projet Micro-Start a pour objectif de «renforcer les programmes existants, tout en développant de nouvelles initiatives dans le domaine de la micro-finance, afin d'offrir des services financiers aux pauvres sur une base d'autosuffisance». Il s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des structures de crédit de proximité en appuyant les ONG et associations locales qui sont plus proches des groupes cibles. Le projet qui a démarré ses premières activités en janvier 2000 est d'une durée de trois ans. Son montant de financement est de 1,5 million \$ dont 700.000 \$ sont assurés par le FENU. Le PNUD contribuera à hauteur de 400.000 \$.

Les principaux objectifs du projet sont :

- Renforcement de la capacité de 7 organisations locales pour fournir des services de micro-finance à des actifs pauvres en offrant à ces organisations des ressources financières (fonds de crédit rotatif) et en renforçant leurs capacités de gestion ;
- Amélioration de l'accès des micro-entrepreneurs à faible revenu aux services financiers pour leur permettre de développer leurs activités productives ;
- Capitalisation de l'expérience des autres pays pour améliorer le système togolais.

L'opérateur retenu est l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP). Les opérateurs locaux sont au nombre de quatre (4). Le projet devra atteindre 5.000 clients en trois ans.

Actions en matière de population: Les activités en matière de population ont été essentiellement menées à travers des projets de développement rural, d'éducation, de santé et de mobilisation sociale avec l'aide de nombreux partenaires.

Dans le domaine du développement rural: Des tentatives de résorption du chômage des jeunes par des formations de courtes durées en exploitation agricole, suivies d'une aide à l'installation sur une terre offerte par l'Etat, ont été entamées à la fin des années 80, mais ont été interrompues à cause de la crise socio-politique. Un Plan National pour l'Alimentation et la Nutrition (PNAN 1996-2000) inspiré des conclusions de la Conférence Internationale sur la Nutrition tenue à Rome en Décembre 1992, a été adopté en octobre 1995. Il se fixe des objectifs ambitieux dont le plus important est «de garantir à chacun en permanence une alimentation suffisante, saine et satisfaisante sur le plan nutritionnel». Dans ce secteur du développement rural, au côté du Gouvernement, les principaux partenaires et intervenants sont les bailleurs de fonds (le PNUD, la FAO, le PAM, le FED, le FAC, la GTZ, la Banque Mondiale, l'IPPF, etc.) et les ONG et associations.

Dans le secteur de l'éducation, la réforme de l'enseignement de 1975 a prévu l'introduction de l'éducation sexuelle dans l'enseignement primaire et secondaire mais il a fallu attendre le milieu des années 80 pour voir se développer grâce à l'appui du FNUAP un vrai Programme d'Education à la Vie familiale (EVF) et d'Education en matière de population (EMP).

Dans le domaine de la santé: A partir de 1990, grâce essentiellement à l'appui de l'UNICEF et de nombreux autres partenaires, la participation communautaire à la gestion des programmes de santé a été initiée à travers les comités villageois de développement (CVD), les comités de gestion des unités périphériques de soins (USP) et les agents de santé communautaires (accoucheuses traditionnelles, hommes et femmes responsables, volontaires de divers

programmes de santé, etc.). En 1991, le Ministère de la Santé Publique est devenu Ministère de la Santé et de la Population pour marquer la volonté politique d'accorder plus d'attention aux questions de population, mais la crise politique n'a pas permis de déboucher sur des actes très concrets. Le développement des actions sanitaires sont appuyées par les bailleurs de fonds (l'OMS, l'UNICEF, le FAC, la GTZ, le FNUAP, l'IPPF) et les ONG et associations.

Dans le domaine de l'action sociale: Dans le domaine de l'action sociale, l'alphabétisation des adultes et la promotion de la condition féminine ont bénéficié de nombreux projets.

Pour mieux prendre en compte la situation de la femme, une Direction Générale de la Condition Féminine a été mise en place et des projets d'activités génératrices de revenus ont été élaborés et mis en œuvre. En outre, pour résoudre les multiples problèmes sociaux (handicapés, délinquants, personnes de 3^e âge), une Direction Générale du Développement Social, a été créée.

Portée intersectorielle des programmes: Sur le plan intersectoriel, dans les différents plans quinquennaux de développement et les plans d'ajustement structurels, la croissance démographique en tant que frein aux efforts de développement a été souvent évoquée mais les mesures concrètes d'amélioration de la collecte des données statistiques et de leurs utilisations rationnelles n'ont pas été entreprises de façon systématique. Au niveau des différents secteurs (développement rural, santé, éducation, action sociale, etc.), il existe des unités de collecte de données plus ou moins fonctionnelles. Au Ministère du Plan Ministère chargé de la coordination intersectorielle, il existe une Direction de la Statistique Générale qui s'occupe surtout de l'organisation du recensement général et de certaines enquêtes multisectorielles de portée nationale.

Par arrêté ministériel n° 006bis MPD/Cab du 12 mars 1999, une Direction de la Planification de la Population (DPP) a été créée au Ministère de la Planification et du Développement dont l'une des tâches est de synchroniser la relation entre les variables démographiques et les autres aspects du développement économique et social.

En 1998, un Réseau de Journalistes pour les questions de Population et Développement dénommé «Réseau Média-Population-Plus (RMPP)» a été mis en place.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Voir sous **Programmes et Projets.**

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - ENERGIE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - TRANSPORT

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE

Prise de décisions: La politique nationale de population :L'objectif de la politique nationale de population est l'amélioration des conditions et du niveau de vie des populations. Il s'agit de briser les obstacles entravant la réalisation du bien-être de la population. Ainsi la politique de population est, non seulement un instrument de maîtrise de la croissance démographique mais aussi un instrument de lutte contre la pauvreté dont les principaux déterminants font partie de ses objectifs et stratégies, notamment la promotion du statut de la femme, la sécurité alimentaire, la réduction de la morbidité et de la mortalité, le développement des ressources humaines.

Les interventions en matière de santé: Les principales organisations intervenant dans ce domaine se présentent comme suit :

- L'ATBEF couvre toutes les régions du Togo, avec ses programmes de sensibilisation et de vulgarisation des produits contraceptifs en milieu rural comme en milieu urbain, de marketing pour la promotion des activités de Planification Familiale ;
- La Colombe intègre dans ses activités de sensibilisation des causeries éducatives sur les MST/SIDA dans les centres sociaux et dans les ateliers. Ces activités sont exercées à Lomé et dans quelques préfectures de la Région Maritime ;
- Le GF2D a démarré depuis 1995 la formation en santé de la reproduction des femmes parajuristes déjà formées en droit. Ces femmes sont appelées à être des conseillères en santé de la reproduction dans toutes les régions du Togo ;
- Les Maisons Familiales de formation rurale (Plateaux et Maritime) interviennent dans la construction de dispensaires ;
- La Force en Action pour le Mieux-Etre de la Mère et de l'Enfant (FAMME) a formé 80 éducatrices de travailleuses de sexes et portefaix en technique de communication inter-professionnelle en vue de la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA, et plus généralement en santé familiale.

Les interventions en matière d'éducation: Les organisation non gouvernementales apportent aussi leur contribution en matière d'éducation soit pour résoudre le problème d'insuffisance d'infrastructures et d'équipements scolaires, soit pour pallier le manque de moyens financiers qui handicape la scolarisation des enfants en milieu rural comme urbain, soit enfin pour sensibiliser les parents sur la nécessité de scolariser leurs enfants. Ainsi :

- Les Maisons Familiales de formation rurale (Plateaux et Maritime) interviennent dans la construction scolaire ;
- CARRE JEUNE mène des activités sur la scolarisation des jeunes filles dans toutes les régions du Togo et sur les médias ;
- L'Association Villageoise des femmes en Activité pour le Développement et l'Epanouissement (AVIADE) fait des crédits scolaires dans les préfectures de la Binah, de Wawa et de Sotouboua ;
- La Colombe a créé un centre de formation des jeunes filles à Adidogomé dans la préfecture du Golfe en vue d'aider les jeunes déshéritées.

Les interventions en matière de promotion de la femme: La promotion de la femme est une préoccupation des ONG intervenant dans le domaine «Femme, Population et Développement».

Elle apparaît d'abord comme une préoccupation transversale que l'on retrouve dans les différents projets sur la santé, les activités économiques, l'éducation et l'environnement.

- La Colombe sensibilise sur les droits de la femme et a entrepris de former les chefs traditionnels sur leur contribution à la promotion des droits et l'environnement ;

Le GF2D qui a édité un guide juridique de la femme togolaise tient des permanences pour recevoir et donner des conseils juridiques aux femmes, forme des femmes para juristes qui vulgarisent à leur tour le droit et conseillent les femmes de leurs localités.

Programmes et Projets: Voir sous **Prise de Décisions.**

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Prise de décisions: La politique nationale de santé a été finalisée en 1996 et adoptée par le gouvernement en 1998. La note de stratégie nationale du secteur Santé a été élaborée en janvier 1998 et validée en juin 1998.

La politique pharmaceutique nationale, la politique nationale de médecine traditionnelle, la politique nationale de lutte contre les maladies cardio-vasculaires et la politique de réadaptation médicale et sociale ont été élaborées avec l'appui de l'OMS. Des plans d'action ont été élaborés pour la mise en œuvre de ces différents documents de politique.

La loi sur le médicament a été élaborée, finalisée et adoptée par le Gouvernement et transmise au Parlement. La Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG/TOGO) a été mise en place en 1996.

Programmes et Projets: Rappel des objectifs de la politique nationale de santé: améliorer l'état de santé des populations du Togo dans le cadre du développement socio-économique et de la lutte contre la pauvreté.

- réduire la mortalité et la morbidité et améliorer le bien-être à travers des soins préventifs, curatifs, promotionnels et réadaptatifs en :
 - réduisant la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile ;
 - réduisant la morbidité et la mortalité dues aux principales maladies ;
 - contribuant au développement des services de planification familiale ;
 - promouvant des attitudes et des comportements sains, favorables à la santé et au bien-être.

Étendre la couverture sanitaire à l'ensemble de la population en :

- rendant les services accessibles à tous, notamment aux plus démunis ;
- assurant des services de qualité, y compris la disponibilité en médicaments essentiels génériques (MEG) ;
- intensifiant l'utilisation des services par des actions d'informations, d'éducation et de communication.

Agir sur les déterminants de la santé et rendre le système viable et performant en :

- intégrant la politique socio-sanitaire dans celle du développement socio-économique du pays ;
- améliorant l'efficacité du système par une gestion rationnelle des ressources et des activités ;
- organisant la participation de l'Etat, des collectivités, des prestataires privés, des individus et des partenaires au développement à la prise en charge de la santé.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: La formation des formateurs en planification des membres du comité technique national de planification a eu lieu en juillet et août 1998.

La formation en planification de 35 équipes cadres de district et de 6 équipes cadres de région a été organisée entre avril et août 1999 avec l'appui de l'OMS, du PNUD et de la Mission Française de Coopération.

Avec l'appui technique et financier du PNUD, de l'OMS, de l'UNICEF, du FAC, de la GTZ, des ONG (Care International, Plan International, PSI, 3ASC), et d'autres partenaires, des avant-projets des plans de développement sanitaires des districts et des régions et la première version du PNDS ont été finalisés.

Information: Des ateliers de consensus et de validation des avant-projets de plans régionaux de développement sanitaire ont été organisés en novembre et décembre 1999.

L'élaboration de l'avant-projet de plan national de développement sanitaire a été réalisée en décembre 1999 avec l'appui du PNUD et l'appui technique des autres partenaires en développement.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: L'étude du cadrage macro-économique et du financement du secteur Santé a été réalisée par l'OMS avec l'appui financier du PNUD.

La revue des normes (y compris PMA et carte sanitaire) a démarré dans le courant du premier trimestre 1998 avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale.

La Banque Mondiale appuie financièrement et techniquement le niveau central du système de santé et l'opérationnalisation des districts de la Région de la Kara.

Coopération: Les efforts du gouvernement avec l'appui des partenaires en développement: La réforme du secteur Santé a été émorcée depuis 1990, avec la décentralisation des structures sanitaires par la création de cinq (5) Directions Régionales de la Santé et d'une Direction Urbaine (Lomé-Commune) pour la Capitale Lomé. Une analyse de la situation sanitaire nationale a été faite en juillet et août 1994 avec l'appui de l'OMS. Elle a été complétée en décembre 1995 et consignée dans un document intitulé «Analyse de la situation dans le contexte général de développement socio-sanitaire du Togo, décembre 1995». En collaboration avec la Banque Mondiale, l'OMS, l'Unicef, la Coopération Française et la GTZ, le Ministère de la Santé a entamé un processus d'opérationnalisation des districts sanitaires depuis 1996 avec un projet de restructuration à court et moyen termes de trente (30) préfectures en districts sanitaires.

Soutenues par l'OMS, des consultations nationales en vue du renouvellement de la Stratégie «Santé Pour Tous» ont abouti à un large consensus national en août 1996.

Un rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie santé pour tous d'ici l'an 2000 a été rédigé en juin 1997.

A l'issue de plusieurs missions conjointes Banque Mondiale/OMS avec la participation d'autres partenaires en développement sanitaire, un programme d'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire a été mis sur pied.

Un Comité technique a été constitué pour la mise en œuvre de ce plan d'action élaboré en novembre 1995 et révisé successivement en 1997, 1998 et 1999.

Les autorités sanitaires nationales ont accompli un travail de documentation, notamment dans le cadre de la préparation du projet Santé / Banque Mondiale. Ces documents sont exploités au niveau central et mis à la disposition de tous les Directeur Préfectoraux de la Santé (DPS) et des cadres régionaux.

* * *

CHAPITRE 7: PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS

Prise de décisions : Cadre institutionnel: La planification et l'aménagement urbain sont au Togo du ressort de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH) créée en 1977 avec pour mission de veiller à l'application de la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat, d'établir des programmes et d'en contrôler l'exécution sur toute l'étendue du territoire. Compte tenu de la faiblesse des moyens des municipalités, la DGUH est de fait le planificateur et l'aménageur de tous les périmètres urbains du Togo. La DGUH a supervisé en 1978, l'élaboration de plans directeurs de vingt-et-une (21) villes du pays en même temps que leurs plans d'urbanisme d'extension qui restent de précieux documents permettant d'étudier les dossiers de plan de lotissement individuel et de permis de construire

En matière d'aménagement urbain, ni l'administration, ni les municipalités n'ont plus la maîtrise des opérations depuis que l'Agence d'Equipement des Terrains Urbains, créée en 1977 fut dissoute en 1984, faute de moyens pour réaliser sa politique. Les villes évoluent sans l'observation notable d'occupation des espaces ruraux et péri-urbains, en l'absence de toute intervention foncière publique, de tout aménagement planifié. Cependant, la puissance publique dispose d'emprises réservées pour la résolution des voies, des réseaux ou d'équipements. Cette situation a été possible grâce à l'existence de plans d'urbanisme de détail d'extension urbaine et des procédures judicieuses d'autorisation préalable des plans de lotissement.

Par ces moyens, la DGUH obtient pour le compte de l'Etat et des communes, des réserves foncières. Il est à noter que l'arsenal juridique en matière d'aménagement foncier autorise l'Etat à procéder à des expropriations pour des opérations d'implantation d'infrastructures nécessitant d'importantes surfaces.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Activités des constructeurs et promoteurs: Cette activité est essentiellement du ressort des structures para-publiques ou privées. La Banque Togolaise de Développement (BTD) a initié des opérations de promotion immobilières. Dans ce sens, elle a réalisé diverses opérations d'habitat planifié jusqu'à ce qu'elle change de stratégie en confiant à la Société Immobilière du Togo (SITO) le soin de faire la promotion immobilière à travers la vente à crédit. Entre 1972 et 1994, SITO a réalisé 416 logements cédés par vente à crédit.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a réalisé aussi des logements qu'elle a cédés dans un premier temps par location-vente puis par souscription à partir de la quatrième tranche.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: L'auto-construction: Elle est de loin la base du développement de la construction de logements dans les villes du Togo. Elle suit plusieurs étapes : l'acquisition du terrain; le montage financier; le prêt (éventuellement); la construction.

La politique d'habitat planifié à travers AGETU et SITO s'est heurtée à l'insuffisance des moyens financiers publics que supposerait une telle stratégie.

Décentralisation et Gestion des villes: La loi n° 98-006 du 11 Février 1998 sur la décentralisation réorganise l'Administration territoriale à trois niveaux : région, préfecture et commune conformément à l'article 141 de la Constitution.

L'Administration territoriale de l'Etat commence par la région qui est un échelon de développement économique, social et culturel de l'action gouvernementale. La région comprend des préfectures dans lesquelles le Représentant de l'Etat est le Préfet. La commune est sous l'autorité du Maire élu qui représente aussi l'Etat dans sa commune.

Les collectivités locales décentralisées deviennent des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie financière.

Les affaires de la région sont gérées par un Conseil Régional ayant à sa tête un Président élu parmi ses membres qui sont les maires et les présidents des conseils de préfecture de la région.

Le Conseil de Préfecture élit son président parmi ses membres qui sont élus dans les conditions fixées par la loi portant Code électoral. C'est le cas aussi du Conseil municipal.

Les conseils municipaux ont droit d'avis sur les routes, l'urbanisme, les plans de développement et les investissements les concernant. Ils ont compétence sur la police municipale qui s'occupe de la sûreté de la commune et des particuliers, de la salubrité et la tranquillité publiques. Les mairies sont compétentes pour octroyer les autorisations de bâtir et les permis de stationnement, élaborer un plan de développement local pour les transports, l'adressage des rues, les équipements sportifs, les parcs et les espaces verts, les sites touristiques et les centres culturels, l'évacuation et le traitement des eaux usées et des déchets solides, la distribution des eaux potables et l'hygiène des aliments. Il s'agit pour les conseils municipaux d'avoir la maîtrise du développement de leurs communes.

La préfecture garde avec les nouvelles dispositions l'essentiel de ses prérogatives. Elle a une personnalité morale et une autonomie financière. Les conseillers doivent être obligatoirement consultés sur les projets de développement de l'Etat. A ce niveau, la responsabilité du Conseil est assez grande en ce qui concerne le développement de la préfecture.

Le Préfet est le représentant de l'Etat et le supérieur de tous les services déconcentrés dans la préfecture, l'officier de la police judiciaire, l'autorité de la police administrative, le responsable de la sûreté de l'Etat, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publiques.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Prise de décisions : Le Togo a adopté une politique nationale de l'Environnement le 23 décembre 1998 et élaboré un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) validé le 8 juin 1999 pour promouvoir une intégration des questions d'environnement et de développement.

Programmes et Projets: La mise en œuvre du PNAE se fera à travers plusieurs programmes et projets dans les différents secteurs d'activités. Le principal programme cadre est le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) étalé sur quinze années découpées en trois phases de cinq ans. La 1^{ère} phase de 2001 à 2006 comporte trois sous-programme qui sont :

- Renforcement des capacités nationales de gestion de l'Environnement (RCNGE)
- Gestion des Ressources Naturelles (GRN)
- Gestion Intégrée du Littoral (GIL)

Etat de la situation: Le document PNAE est en phase d'adoption par le Gouvernement et les programmes et profits de mise en œuvre en cours de préparation.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Contenus dans le document de politique national et de PNAE.

Information : Aucune information disponible.

Recherche et technologies : Aucune information disponible.

Financement: La préparation des documents de PNAE et de politique ont bénéficié des appuis financiers du Gouvernement, de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne. La préparation et la mise en œuvre du PNGE fait l'objet de recherche et de mobilisation de financement.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 9: PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Prise de décisions: En ratifiant la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en Mars 1995, le Gouvernement Togolais exprime sa préoccupation de compter parmi les pays, qui militent pour la stabilisation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Les activités menées depuis le démarrage du projet TOG/97/G32/A/IG/99 chargé de la réalisation de cette communication en décembre 1997 jusqu'à l'adoption de la Communication Nationale sont entre autres :

- Organisation d'une série d'ateliers de formation à l'extérieur du Pays à l'attention des experts nationaux ayant participé à l'élaboration des différents rapports sur les méthodologies d'élaboration des études ;
- Réalisation des études d'inventaire des émissions et puits de GES en agriculture, affectation des terres, foresterie, déchets, procédés industriels et énergie ;
- Réalisation des études de vulnérabilité et d'adaptation dans les secteurs énergie, ressources en eau, agriculture, établissements humains, zone côtière ;
- Elaboration de politique et mesures d'atténuation des GES.

Information: Les résultats des différentes études ont permis au Togo de calculer les niveaux des émissions de GES (CO₂, CH₄, N₂O) dans tous les secteurs, de déterminer les effets potentiels des changements climatiques sur les secteurs d'activités les plus sensibles au Togo.

Aussi, au plan des changements climatiques et leurs impacts sur la désertification, les études conduites ont révélé les résultats ci-après :

A l'horizon 2025 et par rapport à l'année 1995, les modifications climatiques se manifesteront par une hausse des températures moyennes mensuelles du Sud au Nord de 0,48 à 0,58 % soit 0,8 à 1,0°C et par une baisse de la pluviométrie de 0,1 à 0,3 % selon un gradient croissant du Sud-Ouest au Nord-Est du pays. Le mois d'Octobre connaîtra par contre une légère hausse de la pluviométrie. Les Régions Maritime et des Plateaux seront les plus touchées par cette tendance au dessèchement.

A l'horizon 2050, la température augmentera de 1,0 à 1,25°C selon un gradient Sud-Nord, alors que la pluviométrie connaîtra des baisses surtout dans les Régions Maritime et des Plateaux. Par contre, l'extrême Nord du pays connaîtra une légère augmentation de la pluviométrie.

A l'horizon 2100, le réchauffement sera encore plus prononcé. La température augmentera de 2,3 à 2,7°C selon un gradient Sud-Nord. La variation thermique aura plus doublé par rapport à l'augmentation de 2050. L'ensemble du pays connaîtra un déficit pluviométrique de 0 à 1,25 % suivant un gradient Nord-Sud. La tendance à la baisse sera donc maintenue sur l'ensemble du territoire.

Recherche et technologies: en cours d'initiation.

Financement: Suite à la ratification, le Togo a bénéficié d'un financement FEM en 1998, qui lui a permis de formuler sa première Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dont le rapport y relatif fut adopté, les 28 et 29 Août 2001 au cours d'un Atelier national à Lomé et présenté à la Conférence des Parties en Novembre 2001 à Marakech au Maroc.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT.

Prise de décisions: C'est à la suite de l'appel du Chef de l'Etat en mars 1977 que la Journée de l'arbre a été instituée dans le pays, journée au cours de laquelle toute personne habitant le pays est tenue de planter et d'entretenir au moins un (1) arbre.

Programmes et Projets: Le Togo dispose d'un Plan d'Action Forestier National adopté en décembre 1993 et d'un Programme Décennal de reboisement et de création d'espaces verts (1998 - 2007) visant à créer 15000 ha de forêts. Il existe aussi des projets forestiers en cours financés par l'ITTO, l'Union Européenne.

Etat de la situation: A ce jour plus de 20000 ha de plantations forestières privées ont été réalisées sans compter celles dont l'encadrement a été assuré par les ONG.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Il se fait à travers de formation sur le tas en techniques de pépinière, de plantation, en agroforesterie

Information: Elle est faite par les services forestiers, les ONG, les médias, les spots publicitaires.

Recherche et technologies: Elle est basée sur la plantation, la vulgarisation des foyers améliorés, la vulgarisation des feux de brousse précoces.

Financement: Aucune information

Coopération: Accords Internationaux: Ils sont lisibles à travers les conventions telles de lutte contre la désertification, la diversité biologique, les changements climatiques.

* * *

CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE

Prise de décisions: Le Togo a entamé le processus de préparation du programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD) intégré au processus du Plan National d'Action pour l'Environnement.

Programmes et Projets: Les programmes et projets concourent à la lutte contre la désertification et la sécheresse sont pris en compte par le Programme National de gestion de l'Environnement. Il serait complété par les autres actions qui seront identifiées dans le cadre du PAN/LCD.

Etat de la situation: Les concertations avec les catégories d'acteurs ont eu lieu et le 1^{er} Forum est en préparation pour les 12 et 13 mars 2001.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Contenus dans le document de la Politique Nationale de l'Environnement et du PNAE, ils seront complétés dans le cadre du processus du PANN/LCD.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Le processus du PAN/LCD a bénéficié d'appui financier de secrétariat de la CCD et de l'UNSO.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 14: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

Prise de décisions: Le secteur agricole constitue, pour le Gouvernement Togolais dans sa politique de développement, la priorité des priorités. Cette attention s'est traduite dans les faits à travers la recherche. Ainsi l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) est chargé de la recherche appliquée.

Les orientations générales du gouvernement en la matière sont :

- la lutte contre la pauvreté
- la réduction des déséquilibres macro-économiques
- la relance de la croissance économique.

L'objectif principal visé à travers cette démarche est d'assurer la croissance agricole durable. Dans ce contexte, les orientations de la politique sectorielle agricole se présentent comme suit :

- L'intensification et la diversification de la production en vue de soutenir et garantir la sécurité alimentaire, d'améliorer l'équilibre nutritionnel, de permettre des substitutions aux importations et d'accroître les exportations.
- La lutte contre la pauvreté par l'augmentation des revenus ruraux et la création d'emplois.
- La croissance d'une agriculture supportable par l'environnement.

Programmes et Projets: Programmes d'appui à la production

Soutien aux groupements villageois dans la région des savanes.

(SOGVERS)

Projet de développement avicole de la région de la Kara

Constructions de postes sanitaires et lutte contre la pneumonie bovine, la peste porcine africaine et les autres épizooties

Projet d'organisation et de Développement Villageois de la région Maritime (PODV)

Projet vivrier AVE

Appui aux groupements de producteurs dans la région des Savanes

Programme Spécial de sécurité alimentaire (PSSA)

Appui à la filière coton

Projet de développement Rural de l'Est-Mono dans la région des plateaux (présentation)

Etat de la situation: Il est à constater la part élevée de l'agriculture dans la composition du PIB qui est en moyenne de 33 % de 1996 à 1999. Mais beaucoup d'efforts restent encore à fournir car en réalité, dans le PIBA, les cultures de rente (coton, café, cacao) occupent le plus gros morceau.

L'analyse du bilan alimentaire par grands groupes de produits vivriers et par an met en évidence un bilan fortement positif pour les tubercules et les légumineuses.

Les échanges commerciaux dans l'espace UEMOA présentent une balance commerciale excédentaire pour le Togo.

La tendance en matière de performances stratégiques est la décentralisation des pouvoirs et la régionalisation des programmes.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Stages de perfectionnement des cadres
- Séminaires de recyclage des agents d'exécution
- Formation agricole à l'ESA de l'Université de Lomé et à l'INFA de Tové
- Meeting de sensibilisation de la masse rurale

Information: articles sur l'agriculture (Togo presse et autres revues de la place)

Abonnement de revues agricoles pour les services

Emissions spéciales radio-diffusées et télévisées

Création de radios rurales (projet avancé)

Recherche et technologies: Diffusion des résultats de la recherche

Utilisation de l'approche participative de type interactif dans l'identification des problèmes et besoins, plan d'action, création d'instructions locales nouvelles

Financement: La plupart des projets sont financés sur des ressources internes et souvent conjointement avec les bailleurs de fonds tels que la BM, le FMI, le PNUD, la BAD, le FIDA, le FENU, le FED, la FAO et...

Coopération: Accords SPS, convention CIPV, le traité de la CEDEAO, les nouvelles dispositions de l'UEMOA.

* * *

CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Prise de décisions: Ratification de la convention le 04 octobre 1995. Le Togo a entamé le processus de préparation de la monographie et de la stratégie nationale de préservation de la diversité biologique pour compléter le document PNAE.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: stratégie et plan national de la *Préservation de la diversité biologique en cours d'élaboration*.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Prise de conscience des population grâce au processus participatif du PNAE, aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités locales réalisées dans le cadre du Programme d'Action Technique de Communication et d'Information pour la Protection de l'Environnement (PACIPE).

Information: Programme d'Action Technique de Communication et d'Information pour la Protection de l'Environnement (PACIPE).

Recherche et technologies: Université de Lomé; Faculté des Sciences et Agronomie ont menées des actions dans la *Préservation de la Diversité Biologique*.

Financement: **FEM** a appuyé la préparation de la monographie et de la stratégie nationale de préservation de la diversité biologique

Coopération: Accords Internationaux: multilatéral avec le Secrétariat de la CBD et bilatéral avec les pays voisins tels que le Burkina faso, la Cote d'Ivoire et surtout le Bénin

* * *

CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, DES BIOTECHNIQUES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES

Prise de décisions:

Techniques: Le Togo est ouvert au transfert de techniques et l'a traduit dans ses lois politiques, plan et programmes. Il est également partie aux différentes conventions et accords qui prônent l'échange

Biotechniques: d'expérience.

Biotechniques: Aucune information disponible.

Programmes et Projets:

Techniques: Stade d'élaboration .

Biotechniques: Aucune information disponible.

Etat de la situation:

Techniques: Actuellement il y a en introduction de certaines techniques exotiques dans le domaine agricole notamment la lutte intégrée contre les ravageurs de cultures ainsi que les espèces résistantes à certains ravageurs.

Biotechniques: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Techniques: Prévu dans le cadre de la mise en œuvre Plan National d'Action pour l'Environnement.

Biotechniques: Aucune information disponible.

Information:

Techniques: Idem

Biotechniques: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement:

Techniques: A rechercher

Biotechniques: Aucune information disponible.

Coopération: Accords Internationaux:

Techniques: - Convention sur la diversité biologique

Biotechniques: - Protocole sur la bio sécurité

- Protocole de Montréal

* * *

CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DES TOUTES LES MERS Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES - ET DES ZONES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLES ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES

Prise de décisions: Prise en compte par la Politique National de l'Environnement et par le Plan National d'Action pour l'Environnement

Programmes et Projets : Programme de gestion intégrée du Littoral de la zone lagunaire.

Etat de la situation: La gestion actuelle de la zone littoral n'est pas rationnelle

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Prévu dans le cadre du PNAE.

Information: Prévue dans le cadre du PNAE

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: A rechercher

Coopération: Accords Internationaux: Convention de Londres, de Montgobay, d'Abidjan

* * *

**CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE:
APPLICATION D'APPROCHES INTEGREES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA
GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU**

Prise de décisions: Préoccupation évoquée par la Politique National de l'Environnement et étayée par le PNAE.

Programmes et Projets: Plan National d'Action pour l'Environnement et Programme de pays pour l'Environnement .

Etat de la situation: Gestion irrationnelle des substances chimiques.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Envisagé par le PNAE.

Information: Information éparse fournie par les ONGs et les institutions agricoles.

Recherche et technologies: Pas d'information

Financement: A rechercher.

Coopération: Accords Internationaux: Convention de Bamako, Convention de Rotterdam.

* * *

CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRES 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES, DES DECHETS RADIOACTIFS, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DE DECHETS DANGEREUX

Prise de décisions:

Déchets dangereux: Discours de la plus haute autorité de l'Etat traduit dans les actes par la création du Ministère de l'Environnement, la promulgation du code de l'environnement, l'adoption de la politique de l'Environnement et le PNAE.

Déchets solides: Aucune information disponible.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Programmes et Projets:

Déchets dangereux: Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) sous-tendu par le Programme

Déchets solides: National de Gestion de l'Environnement. (PNGE)

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Etat de la situation:

Déchets dangereux: Actuellement la gestion des déchets est faite irrationnellement. On dénombre un stock de

Déchets solides: Plus cent tonnes de pesticides périmés. Des déchets hospitaliers sont gérés de la même

Déchets radioactifs: Manière que les ordures ménagères.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation : Le Togo a une très faible capacité dans ce domaine. C'est pourquoi ce volet est pris en compte dans le cadre du PNAE et du PNGE.

Information:

Déchets dangereux: Il existe des données éparses mais non viables.

Déchets solides: Aucune information disponible.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: La gestion est de type traditionnelle c'est-à-dire que les déchets sont rejetés sans précaution ni traitement adéquat.

Financement: A rechercher

Coopération: Accords Internationaux: Convention de Rotterdam, Convention de Bamako

* * *

CHAPITRES 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES

Femmes: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Enfants et Jeunes: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Populations Autochtones: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Organisations non gouvernementales: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Collectivités locales: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Travailleurs et Syndicats: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Commerce et industrie: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Communauté scientifique et technique: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

Agriculteurs: prise de décisions, situation, programmes et projets, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation, information, technologie, financement, accords internationaux.

* * *

CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologie: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION

Prise de décisions: Suite aux sécheresses successives qui ont conduit à une famine dans le pays de 1972 à 1974 à 1976 dans la sous région ouest africaine, les couches vives de la Nation ont été conviées à une séminaire national sur la Production Agricole.

Aux termes dudit séminaire les participants ont proposé dans la foulée des solutions préventives de la faim au Togo, dont celle d'associer dorénavant les populations aux opérations de reboisement du pays. C'est ainsi que les Ministres, les Préfets ou des techniciens ont parcouru le pays pour éduquer, sensibiliser le public sur la nécessité de s'investir dans le reboisement. Ceci a été accompagné par la formation des populations aux techniciens forestiers et ce dans le cadre de la Journée de l'Arbre.

Situation:² Actuellement ces actions de sensibilisation, d'éducation du public et de formation en matière environnementale sont dans le cadre de l'approche de centralisatrice du pays et après Rio, menée par des ONG, la société civile.

Programmes et Projets: Ils font partie intégrante des attributions des services d'Etat comme la DPF, la Faune, la Flore mais aussi des programmes sous régionaux (ayant pris fin) comme le PACIPE mais aussi des ONG.

Information: Autour de ce programme se font à travers de forums comme les séances de travail du PANAE

Technologie: La technique de dialogue avec le public est privilégiée, relayée par les média comme la presse, la Télé, la Radio à travers des sketches spécifiques.

Financement: Aucune information

Accords Internationaux: Les conventions telles la convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, sur la diversité biologique.

* * *

CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Prise de décisions: toutes les institutions internationales de coopération présentes à Lomé ont été associées au processus du développement durable au Togo à travers les réunions de concertation périodique.

Situation:

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Appui technique et financier de plusieurs partenaires la Banque Mondiale a appuyé la pays pour la relance et la conduite du processus du Plan National d'Action pour l'Environnement; l'Union Européenne a également apporté un appui technique et financier au processus. La Banque Ouest Africaine de Développement a appuyé financièrement l'organisation des réunions de concertation des partenaires internationaux et l'apport considérable du Réseau pour le Développement Durable en Afrique.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS

Prise de décisions: Au Togo, le Gouvernement, les ONG et Associations ont pris une série de mesures et mis sur pied des stratégies pour la protéger l'environnement. Le Ministère de la communication et de la Formation Civique qui n'est pas décideur en matière d'environnement s'est toujours chargé de faire écho auprès des populations de toutes les actions menées sur le terrain. En effet, les médias publics (Radio-Lomé, Radio-Kara, le quotidien d'information Togo-Presse, le bulletin de l'Agence Togolaise de Presse (ATOP) et la Télévision Togolaise (TVT) jouent un rôle prépondérant en matière de relai et de diffusion des informations sur la protection de la sauvegarde de l'environnement. Après la mise sur pied de la haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) par la loi organique N°96-10/PR du 21 Août 1996, une Institution indépendante qui a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse et des autres moyens de communication, plusieurs journaux (140 déclarations auprès de la HAAC et dont une quarantaine paraissent régulièrement trente quatre radios privées dont seize à Lomé, cinq à Sokodé, trois à Kpalimé, deux à Atakpamé, une à Aného, une à Vogan, deux à Sotouboua, deux à Bassar, deux à Dapaong ainsi que deux télévisions privées (une à Aného et une à Tsévié) assurent la diffusion de toutes les actions menées et l'éducation des masses pour la protection de l'environnement.

Programmes et Projets: Le Gouvernement projette de créer dix radios rurales. Il veut aussi réhabiliter l'Institut Supérieur de Presse de l'Entente (ISPE).

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Grâce à la création de l'Association Nationale des Journalistes Environnementalistes du Togo (ANJE-Togo), des journalistes ont participé à plusieurs séminaires de formation et de sensibilisation sur l'environnement, organisés de 1997 à 1999 avec l'appui financier et technique du Programme d'Assistance Technique à la Communication et à l'Information sur la protection de l'Environnement (PACIPE). Le Togo coopère avec la France et la Chine en recevant les informations de l'Agence France-Presse (AFP) et de Chine Nouvelle. Il a récemment signé un accord d'échange et de formation des journalistes avec la Tunisie.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Il n'y a que les radios, télévisions et journaux.

Financement: Le Togo n'a pas reçu de financements extérieurs. L'information pour la prise de décisions. Grâce aux commentaires et aux articles de presse des journalistes, le Ministère de la Communication et de la Formation civique participe indirectement à la prise des décisions.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE: INDUSTRIE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE: TOURISME DURABLE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche de technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *